



38^{ème} Foire aux Greniers de Neauphle-le-Château
Dimanche 14 JUIN 2026
Vente au déballage déclarée à la MAIRIE de Neauphle-le-Château
REGLEMENT INTERIEUR

La Foire aux Greniers de Neauphle-le-Château a lieu :

Dimanche 14 juin 2026 dans les allées du Parc du Jeu de Paume. La vente est autorisée de 9 h à 18 h.

Les inscriptions et réservations des emplacements sont enregistrées à partir du samedi 11 Avril 2026 jusqu'au Samedi 6 Juin 2026 et/ou jusqu'à épuisement des emplacements.

Elles se font obligatoirement au local du SINLC, 14 place du marché, les lundis et samedis matin de 10h30 à 12h30.

Possibilité de télécharger et remplir le bulletin d'inscription auparavant sur le site internet sinlc.fr

1) Tout exposant peut annuler sa réservation jusqu'au vendredi 5 Juin 2026 et dans ce cas, son ou ses emplacements lui seront remboursés. Après cette date, le Syndicat d'Initiative disposera du ou des emplacements et l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

2) Les emplacements sont définis par le plan officiel établi par le Syndicat d'Initiative.
Chaque emplacement est de 3 m de largeur sur 4 m de profondeur.

L'emplacement est fourni sans aucun matériel. Chaque exposant peut réserver trois emplacements au maximum. Les limites de l'emplacement délimitées au sol sont à respecter impérativement. Aucune modification d'emplacement, ni échange le jour de la Foire ne seront possibles.

Aucune installation hors des limites des emplacements ou bien hors des limites de la Foire ne peut avoir lieu.(Cf arrêté municipal).

3) Les exposants s'installent à partir de 7h du matin le dimanche 14 juin 2026 et quittent la Foire à partir de 18 h.

Tout exposant qui n'est pas installé au plus tard à 8 h 45 renonce de facto à son emplacement et ne pourra pas être remboursé. Le Syndicat d'Initiative disposera de cet emplacement à partir de 8 h 45.

La circulation des véhicules n'est autorisée que de 7 h à 9 h et après 18 h.

Pour la sécurité de tous, pendant cette journée, aucune circulation de voitures ni de skate-boards, bicyclettes, patinettes, etc. n'est autorisée.

4) Seuls les véhicules disposant d'un bon de parking délivré par l'organisateur et visible de l'extérieur pourront stationner sur le site.

5) Dans un esprit citoyen, respectueux de l'environnement et de la nature, il est demandé à chacun de veiller à laisser son emplacement parfaitement propre.

À cet effet, des sacs poubelles seront distribués aux exposants par le SINLC. Merci de respecter le tri.

6) Le SINLC s'autorise à annuler cet événement à la dernière minute pour toute raison qu'il jugera nécessaire d'appliquer. Dans ce cas, tous les exposants seront remboursés.

7) Tout exposant a lu et accepté le Règlement National des ventes au déballage et le Règlement intérieur de la Foire Aux Greniers 2026 organisée par le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château.

Nous vous souhaitons de passer une agréable journée.
SINLC, Neauphle-le-Château